

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N°2024-47-T1

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Date de convocation du conseil d'administration : 6 décembre 2024

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 15

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

**Membres présents :** Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Christian GORISSE ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Benoit SECHET ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Hélène DROMARD ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE

**Membre absent ayant donné pouvoir :** M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean Philippe CORDIN

**Membres absents :** Mme Myriam RAFFARA ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Christophe PERRIN ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES,

**OBJET :** CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT CENTRALISE 2024-R077-000 APOLLO-MISE A DISPOSITION DE L'ACCORD-CADRE « BIBLIOTHEQUE DE LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LES ETABLISSEMENTS DE SANTE, ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICOSOCIAUX, SDIS ET DEPARTEMENTS » POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT – BUDGET ANNEXE CENTRE LOUISE COUCHEROUX

En tant que centrale d'achat, le RESAH a mis en place un accord-cadre n°2024.R077.000 « bibliothèque de logiciels multi-éditeurs et prestations associées pour les établissements de sante, établissements sociaux et médicosociaux, SDIS et départements ». L'accord-cadre est entré en application le 05 novembre 2024 jusqu'au 19 octobre 2028.

Cette offre s'articule autour de deux prestations principales :

- Distribution de solutions logicielles standards et métiers : acquisition et renouvellement
- Réalisation de prestations Éditeurs associées

Les licences éditeurs sont disponibles à l'achat ou à la location avec une flexibilité d'usage : elles peuvent être hébergées sur des serveurs distants (SaaS) ou installées directement sur les équipements du client (on-premise).

Les prestations Éditeurs associées sont également accessibles dans le cadre de cette offre. Elles sont proposées en complément des licences ou des services de maintenance et support éditeur et doivent être liées aux licences concernées.

Afin de pouvoir bénéficier de cet accord-cadre notamment à l'occasion du changement du logiciel de soins du Centre Louise Coucheroux, le CCAS doit signer la convention de service d'achat centralisé ci-annexée avec le RESAH.

Pour ce faire, le Centre Louise Coucheroux doit notamment s'engager à :

- Respecter vis-à-vis du titulaire de l'accord-cadre mis à disposition l'exclusivité de ses commandes dès la prise d'effet de la présente convention ;
- Exécuter l'accord-cadre conformément à leurs dispositions contractuelles ;
- Procéder au paiement des prestations exécutées par le titulaire de l'accord-cadre ;
- Transmettre au RESAH tous les éléments et informations nécessaires au suivi de la bonne exécution des prestations ;
- Signaler toute anomalie dans l'exécution au moyen d'outil mis à disposition par le RESAH ;
- Enseigner de façon exhaustive les annexes à la présente convention ;
- Régler une contribution annuelle d'un montant de 300 € pour la mise à disposition dudit marché.

De son côté, le RESAH assiste et conseille le bénéficiaire dans la définition de son besoin.

Vu la délibération relative à l'adhésion au groupement d'intérêt public - réseau des acheteurs hospitaliers « GIP RESAH en date du 29 octobre 2018 ;

Vu le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) n°2024.R077.000 « bibliothèque de logiciels multi-éditeurs et prestations associées pour les établissements de santé, établissements sociaux et médicosociaux, SDIS et départements ».

— — — — —

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 12 voix pour

- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de service d'achat centralisé avec le RESAH pour la constitution bibliothèque de logiciels multi-éditeurs et prestations associées pour les établissements de santé, établissements sociaux et médicosociaux, SDIS et départements et tous autres documents afférents à cet accord-cadre ;**
- **Dit que les 300 € relatifs au montant de la contribution annuelle à verser au RESAH seront inscrits aux budgets 2024 et suivants du Centre Louise Coucheroux, au chapitre 011;**
- **Dit que les dépenses relatives à la fourniture de logiciels multi-éditeurs seront inscrites aux budgets 2024 et suivants du Centre Louise Coucheroux, au chapitre 011.**

A Écully, le 12 DEC. 2024

Certifié exécutoire le 18 DEC. 2024

Le Président  
Pour le Président,  
La Vice-Présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS

Le Président  
Pour le Président,  
La Vice-Présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS

# CCTP N° 2024-R077-000

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

### BIBLIOTHEQUE DE LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LES ETABLISSEMENTS DE SANTE, ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX, SDIS, ET DEPARTEMENTS

**APOLLO : Approvisionnement et Optimisation de la Liste des Logiciels**

#### **PROCEDURE AVEC NEGOCIATION**

#### **ACCORD-CADRE DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

La procédure est passée en application des dispositions suivantes du code de la commande publique (ci-après : « le Code ») :

Centrale d'Achat : article L. 2113-2, 2° du Code ;

**Procédure avec négociation : article R2124-3 du Code ;**

&

Accord-cadre à marchés subséquents s'exécutant au fur et à mesure de l'émission de bons de commande : articles R. 2162-4 à R. 2162-9 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code

#### **Pouvoir adjudicateur :**

**GIP Réseau des acheteurs hospitaliers (« Resah »)**

47, rue de Charonne  
75011 Paris

**Agissant en tant que Centrale d'achat intermédiaire**

Adresse internet du profil d'acheteur : [portail Maximilien Resah](#)

**Toutes les clauses du présent document constituent des exigences minimales ne pouvant faire l'objet de négociations.**

Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20241212-2024-47-L1-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

# TABLE DES MATIERES

<b>PARTIE 1 : DISPOSITIONS GENERALES</b> .....	<b>6</b>
1. <b>Caractéristiques principales de l'accord-cadre</b> .....	<b>6</b>
2. <b>Zone de couverture géographique</b> .....	<b>6</b>
3. <b>Périmètre technique</b> .....	<b>6</b>
<b>PARTIE 2 : DISPOSITIONS SPECIFIQUES ET TECHNIQUES</b> .....	<b>7</b>
4. <b>Définition des prestations</b> .....	<b>7</b>
1. <i>Prestations liées directement à l'acquisition de Solutions Logicielles et Prestations Editeur</i> .....	7
2. <i>Prestations Associées</i> .....	7
3. <i>Prestations de Contract Management</i> .....	8
5. <b>Détail en unités d'œuvre des prestations associées</b> .....	<b>8</b>
1. <i>Qualification des intervenants</i> .....	8
2. <i>Conseils, Expertise en Licensing pour les achats d'un éditeur</i> .....	9
3. <i>Conseils, Expertise et formation SAM (Software Asset management)</i> .....	10
4. <i>Prestations de réversibilité ou de transférabilité de l'outil de Contract Management</i> .....	12
5. <i>Optimisation de l'empreinte carbone du parc logiciel</i> .....	12
6. <b>Détail de la prestation de Contract Management</b> .....	<b>14</b>
1. <i>Fonctionnalités de la plateforme de Contract Management</i> .....	14
2. <i>Obligations techniques du Titulaire</i> .....	14
3. <i>Déploiement de la plateforme</i> .....	14

# DEFINITIONS

Les termes et expressions employés dans les pièces contractuelles de l'accord-cadre ont la définition suivante :

<b>Bibliothèque Éditeurs</b>	<p>Désigne l'ensemble des Editeurs de Catégorie A, Catégorie B, Catégorie C et Catégorie D dont le Titulaire distribue les Solutions logicielles et Prestations Editeurs au titre du présent accord-cadre.</p> <p>La Bibliothèque Éditeurs peut évoluer en cours d'exécution de l'accord-cadre, dans les conditions prévues par le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).</p>
<b>Catalogue Éditeur</b>	<p>Désigne, pour un éditeur de la Bibliothèque Éditeurs, l'ensemble des Solutions Logicielles et Prestations Éditeurs accessible dans le marché subséquent. Pour chaque Editeur, le Catalogue Éditeur est défini lors de la passation ou lors de l'exécution de chaque marché subséquent. Le Catalogue Editeur est mis à jour au cours de l'exécution de chaque marché subséquent dans les conditions prévues par l'article « Clause de réexamen du marché subséquent » du CCAP.</p>
<b>Éditeurs Catégorie A</b>	<p><b>Désigne, les Editeurs dont la liste est fournie dans l'onglet « Distribution logiciels » du Bordereau de prix et dont la distribution par le Titulaire est obligatoire.</b></p> <p><i>Ces éditeurs Techniques ne sont pas spécifiques aux Bénéficiaires Potentiels définis au CCAP (« définition »)</i></p> <p><i>Pour ces éditeurs, le Titulaire dispose d'un niveau de certification élevé (Gold /Platinum Partner ou équivalent) lui permettant d'assurer/fournir des prestations Éditeur a minima de base ; avec la possibilité d'assurer/fournir également les prestations standards.</i></p> <p><b>Le taux d'intermédiation au sein de cette catégorie est homogène.</b></p> <p><b>Le taux de remise peut ne pas être homogène.</b></p>
<b>Éditeurs Catégorie B</b>	<p><b>Désigne, les Editeurs dont la liste est fournie dans l'onglet « Distribution logiciels » du Bordereau de prix et dont la distribution par le Titulaire est obligatoire.</b></p> <p><i>Ce sont des Éditeurs Techniques et des Éditeurs Métiers.</i></p> <p><i>Pour ces éditeurs, le Titulaire dispose d'un niveau de certification lui permettant d'assurer/fournir des prestations Éditeur a minima de base ; avec la possibilité également d'assurer/fournir les prestations standards et fournir les prestations avancées.</i></p> <p><b>Le taux d'intermédiation au sein de cette catégorie est homogène.</b></p> <p><b>Le taux de remise peut ne pas être homogène.</b></p>
<b>Éditeurs Catégorie C</b>	<p><b>Désigne, les Editeurs dont la liste est fournie dans l'onglet « Distribution logiciels » du Bordereau de prix et dont la distribution par le Titulaire est obligatoire.</b></p> <p><i>Ce sont des Éditeurs Techniques et des Éditeurs Métiers.</i></p> <p><i>Pour ces éditeurs, aucun niveau de certification n'est exigé mais le titulaire assure/fournit toutefois les prestations Editeur de base ; avec la possibilité également d'assurer/fournir les prestations standards et fournir les prestations avancées.</i></p> <p><b>Le taux d'intermédiation au sein de cette catégorie est homogène.</b></p> <p><b>Le taux de remise peut ne pas être homogène.</b></p> <p>Pour les éditeurs de la catégorie C, le Titulaire ne dispose d'aucune exclusivité au niveau de l'accord-cadre conformément à l'article 1 du CCAP.</p>
<b>Éditeurs Catégorie D</b>	<p><b>Désigne, les Editeurs dont la liste est fournie dans l'onglet « Distribution logiciels » du Bordereau de prix et dont la distribution par le Titulaire est obligatoire.</b></p> <p><i>Ce sont des Éditeurs Techniques et des Éditeurs Métiers.</i></p> <p><i>Pour ces éditeurs, aucun niveau de certification n'est exigé mais le titulaire assure/fournit toutefois les prestations Editeur de base ; avec la possibilité également d'assurer/fournir les prestations standards et fournir les prestations avancées.</i></p> <p><b>Le taux d'intermédiation au sein de cette catégorie est homogène.</b></p> <p><b>Le taux de remise peut ne pas être homogène.</b></p> <p>Pour les éditeurs de la catégorie D, le Titulaire ne dispose d'aucune exclusivité au niveau de l'accord-cadre conformément à l'article 1 du CCAP.</p>

Accusé de réception en préfecture  
 Séoul, le 18/12/2024  
 Date de réception préfecture : 18/12/2024

<b>Éditeurs Métiers</b>	Désigne les éditeurs spécifiques <i>aux Bénéficiaires Potentiels définis au CCAP (« définition »)</i> .
<b>Éditeurs Techniques</b>	Désigne les éditeurs standards non spécifiques <i>aux Bénéficiaires Potentiels définis au CCAP (« définition »)</i>
<b>Logiciel</b>	Désigne tout logiciel acquis ou non par un marché subséquent au présent accord-cadre, via un Catalogue Éditeur. Permet, pour partie, de dimensionner dans le BPU la complexité des UO de Prestations Associées.
<b>Mode Acquisition</b>	Désigne la fourniture d'un logiciel du Catalogue Editeur par l'acquisition d'un droit d'usage d'une licence de logiciel, soit à titre « perpétuel » soit à titre « limité » incluant le plus souvent du support à renouveler annuellement et pouvant autoriser la migration sur la dernière version existante. Les licences sont généralement installées sur les serveurs du Bénéficiaire, installation nommée généralement « <i>On Premise</i> » mais peuvent également être hébergées sur des serveurs externalisés ou dans le « Cloud » privé ou public.
<b>« Mode Souscription / Location » ou « Mode Saas</b>	Désigne la fourniture d'un logiciel sans acquisition, par le biais d'un abonnement qui inclut en standard (i) la mise à disposition et l'usage du logiciel, (ii) l'hébergement, le support correctif et évolutif (montées de version de la solution). Les prestations de MCO (par exemple support, maintenance) sont alors obligatoirement comprises dans un loyer ou abonnement périodique. On ne parle alors pas de renouvellement car en mode souscription/location d'une solution, la maintenance est incluse.
<b>Offre</b>	Désigne l'offre technique et financière du Titulaire. L'offre est un document contractuel définissant les conditions d'exécution des prestations objet du présent accord-cadre.
<b>Prestations de Contract Management</b>	Désigne les prestations dites de « Gestion contractuelle » proposées à travers l'outil Extranet du Titulaire.
<b>Prestations Éditeur</b>	Désigne les prestations nécessaires à la mise en œuvre et l'exploitation d'une Solution Logicielle.
<b>Prestations Éditeur de Base</b>	Désigne, parmi les Prestations Éditeur, les prestations <b>strictement</b> associées à la fourniture d'une Solution logicielle suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition / droit d'usage du logiciel</li> <li>- Maintenance corrective (minimale)</li> <li>- Support utilisateur (minimal) en heures ouvrées</li> </ul>
<b>Prestations Éditeur Standard</b>	Désigne, parmi les Prestations Éditeur et, par rapport aux Prestations Éditeur de Base, les prestations supplémentaires <b>strictement</b> associées à la fourniture d'une Solution logicielle suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à l'installation et paramétrage simple sur la version de base du logiciel permettant un fonctionnement sans développement ;</li> <li>- Maintenance évolutive souscrite auprès de l'éditeur ;</li> <li>- Support Premium (services d'assistance techniques renforcés – le plus souvent en mode 24/7 et avec un expert dédié) ;</li> <li>- Garantie étendue ;</li> <li>- Maintenance préventive fournie par l'éditeur ;</li> <li>- Transfert de compétence et formation éditeurs <i>a minima</i> exclusivement dans le cadre de la prise en main de la Solution Logicielle considérée lors de d'une acquisition des licences dans le cadre du présent marché ;</li> <li>- Réversibilité pour les solutions logicielles souscrites en mode SaaS.</li> </ul>

<b>Prestations Éditeur Avancées</b>	<p>Désigne, parmi les Prestations Editeurs, les prestations suivantes, <b>uniquement pour les Solutions Logicielles des Catalogues des Editeurs désignés dans le Bordereau des prix comme tels par le Titulaire dans la colonne prévue à cet effet</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration au SI du Bénéficiaire ;</li> <li>- Paramétrage de la solution ;</li> <li>- Reprise de données ;</li> <li>- Bascule, migration et mise en production.</li> </ul> <p>Ces prestations sont réalisées exclusivement par l'Editeur sans sous-traitance (distribution exclusive et/ou certificat d'exclusivité et/ou absence de concurrence effective).</p>
<b>Prestations Associées</b>	<p>Désigne des prestations de service dites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De conseil et expertise en Licensing pour les achats d'un Editeur</li> <li>• D'expertise, conseil et formation de « Software Asset Management », liées à la Gestion des actifs logiciels, c'est-à-dire l'ensemble de processus, outils et organisations permettant de gérer finement les actifs logiciels (licences ou abonnements « SaaS ») d'un Editeur donné.</li> <li>• De réversibilité</li> <li>• Visant à prendre en compte les enjeux de développement durable dans la gestion du parc de logiciels</li> </ul> <p>Les Prestations Associées sont réalisées par le Titulaire ou sous-traitées sous sa responsabilité.</p>
<b>Solution Logicielle</b>	<p>Désigne un logiciel accessible via un Catalogue Éditeur dans le cadre d'un Marché Subséquent. Elle constitue un élément du Catalogue Éditeur.</p>
<b>Taux d'intermédiation</b>	<p>Désigne le pourcentage appliqué par le Titulaire sur le prix remis permettant de définir le prix de vente au Bénéficiaire, sur la base des Catalogues Éditeurs, et qui vise à assurer la contrepartie financière de l'ensemble des Solutions Logicielles et Prestations Editeurs des Catalogues Éditeurs commandées par les Bénéficiaires.</p> <p>Le taux d'intermédiation est homogène au sein d'une même catégorie d'Editeur.</p>
<b>Titulaire</b>	<p>Désigne l'opérateur économique qui conclut l'accord-cadre avec le Resah. En cas de groupement d'opérateurs économiques, le « Titulaire » désigne le groupement, représenté par son mandataire.</p>
<b>Utilisateur</b>	<p>Désigne une personne physique travaillant au sein de la structure du Bénéficiaire, utilisant, en fonction du contexte, un ou plusieurs Logiciels du Bénéficiaire.</p>

# PARTIE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

## 1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre a pour objet la mise à disposition d'une bibliothèque logicielle multi-éditeurs pour les entités identifiées comme Bénéficiaires Potentiels dans le CCAP.

Il est commercialisé sous l'intitulé « **APOLLO** » : **A**pprovisionnement et **O**ptimisation de la **L**iste des **L**ogiciels.

Le Titulaire doit être en mesure de répondre à l'intégralité des consultations de marchés subséquents, pendant toute la durée de l'accord-cadre, et d'effectuer l'ensemble des prestations demandées par les Bénéficiaires, et ce, quel que soit la durée du marché subséquent, la localisation géographique du site/du Bénéficiaire, ainsi que le volume et le type de prestations commandées.

Tous les livrables écrits sont rédigés en langue française.

## 2. ZONE DE COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Les fournitures et services objets de l'accord-cadre sont destinés, à tous les Bénéficiaires Potentiels, qu'ils soient situés en France métropolitaine ou dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, et Mayotte). Pour ces derniers, un coefficient de majoration peut être appliqué par le Titulaire conformément aux conditions financières fixées dans les Bordereaux des Prix Unitaires (BPU).

En cas de mise en œuvre de la clause de réexamen afférente, les prestations peuvent également s'exécuter dans un ou plusieurs COM ainsi que dans les territoires visés à l'article « clause de réexamen de l'accord-cadre » du CCAP.

## 3. PERIMETRE TECHNIQUE

Les Bénéficiaires Potentiels des fournitures et services objets de l'accord-cadre peuvent varier par leur taille, volumétrie, nature, périmètre technologique ainsi que géographique.

L'environnement technique du système d'information de chaque Bénéficiaire est propre à chacun, induisant une grande hétérogénéité de besoins en termes de technologies, d'outils et d'équipements. Cet environnement est communiqué au Titulaire lors de la prise de contact initial avec le Bénéficiaire dans le cadre du marché subséquent.

Le Titulaire doit être en mesure de s'adapter et de répondre à cette variété de situations en proposant une offre adaptée, qualitative et agile.

En fonction de la nature de la prestation concernée, celle-ci est réalisée :

- soit sur le site du Bénéficiaire,
- soit sur le site du Titulaire.

# PARTIE 2 : DISPOSITIONS SPECIFIQUES ET TECHNIQUES

## 4. DEFINITION DES PRESTATIONS

Les prestations objets du présent accord-cadre sont réparties comme suit :

1. les prestations liées directement à l'acquisition de Solutions Logicielles et Prestations Editeur ;
2. les Prestations Associées ;
3. les Prestations de Contract Management

### 1. Prestations liées directement à l'acquisition de Solutions Logicielles et Prestations Editeur

L'acquisition par le Bénéficiaire de Solutions Logicielles se traduit par la revente par le Titulaire de licences « *on premise* » ou droits d'utilisation de logiciels sous forme de services (*Software As A Service*) acquis nouvellement au titre du marché, ou en complément à des licences déjà détenues par le Bénéficiaire, ainsi que les Prestations Editeur qui correspondent aux services nécessaires à la mise en œuvre et l'exploitation d'une Solution Logicielle, et nécessaires au bon fonctionnement de la Solution Logicielle.

Les Prestations Editeur<sup>1</sup> se traduisent par :

- la mise à disposition / droit d'usage du logiciel ;
- la maintenance corrective (minimale) ;
- le support utilisateur (minimal) en heures ouvrées ;
- aide à l'installation et paramétrage simple sur la version de base du logiciel permettant un fonctionnement sans développement ;
- maintenance évolutive souscrite auprès de l'Editeur ;
- support premium (services d'assistance techniques renforcés – le plus souvent en mode 24/7 et avec un expert dédié) ;
- maintenance préventive fournie par l'Editeur ;
- transfert de compétence et formation Editeur *a minima* pour la prise en main de la Solution Logicielle ;
- réversibilité/transférabilité pour les Solutions Logicielles souscrites en mode SaaS ;
- intégration au SI du Bénéficiaire ;
- paramétrage de la Solution ;
- reprise de données ;
- bascule, migration et mise en production.

**Les Prestations Editeur « de base » et « standard » sont assurées et/ou fournies par le Titulaire (en fonction de son niveau de certification). Les Prestations Editeurs « avancées » sont par nature des prestations exclusives à l'Editeur, et à ce titre ne peuvent être assurées/réalisées que par lui. Il s'agit de prestations complexes ne pouvant pas être sous-traitées à un intégrateur externe à l'Editeur. Un certificat ou attestation d'exclusivité est nécessaire pour permettre au Titulaire de fournir/commercialiser ce type de prestations dans le cadre du présent accord-cadre.**

### 2. Prestations Associées

Les Prestations Associées sont toutes les prestations assurées par le Titulaire et nécessaires au bon déroulement de l'accord-cadre. Elles se traduisent notamment par :

- les prestations d'expertise et de conseil en Licensing ;
- les prestations d'expertise, de conseil et de Formation SAM (software asset management) ;
- les prestations de réversibilité ou de transférabilité (notamment de l'outil de Contract Management) ;
- les prestations visant à tenir compte des enjeux de développement durable dans la gestion du parc logiciel.

**Pour chacune de ces prestations, il est attendu un engagement de résultat de la part du Titulaire dans le respect des délais et de la production des livrables.**

Chaque UO est détaillée à l'article 6 du présent CCTP (*cf. infra*).

Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20241212-2024-47-T1-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

<sup>1</sup> Les Prestations Editeurs sont classées en 3 catégories : « de base » / « standard » / « avancées » (*cf. supra article DEFINITIONS*). Les PE « de base » figurent en bleu clair, les PE « standard » en bleu intermédiaire et les PE « avancées » en bleu sombre.

### 3. Prestations de Contract Management

Ces prestations couvrent la gestion contractuelle du Catalogue distribué. A cet effet, le Titulaire propose la mise à disposition d'une solution Extranet accessible à l'ensemble des Bénéficiaires et permettant d'assurer les grandes fonctionnalités suivantes :

- saisie en ligne des demandes et des devis ;
- restitution de données : suivi du consommé, indicateurs de pilotage ;
- gestion des demandes, devis, suivi et archivage du processus achat ;
- management simple de contrat : suivi des échéances contractuelles, notification d'alertes, etc.

**La mise à disposition, la gestion du catalogue et des commandes ainsi que la gestion contractuelle simple sont incluses et ventilées dans les coût de distribution du Titulaire et ne feront pas l'objet d'une ligne de prix spécifique.**

Les modalités détaillées de cette plateforme seront explicitées à l'article 8 du présent CCTP (*cf. infra*).

## 5. DETAIL EN UNITES D'ŒUVRE DES PRESTATIONS ASSOCIEES

Les prestations mentionnées dans le présent CCTP au 5.2 sont détaillées dans cette partie par unité d'œuvre :

- prestations d'expertise et de conseil en Licensing pour les achats d'un éditeur ;
- prestations d'expertise, de conseil et de Formation SAM (software asset management) ;
- prestations de réversibilité ou de transférabilité de l'outil de Contract Management ;
- prestations visant à l'optimisation de l'empreinte carbone du parc logiciel.

Pour chaque UO, les délais d'exécution indiqués sont des délais maximaux. Ils courent à compter de la réception du bon de commande correspondant.

Le chiffrage des unités d'œuvre (UO) correspondantes à ces prestations est fixée selon 3 variables :

- Le niveau de complexité de l'UO (simple / moyenne / complexe / très complexe) à **déterminer selon les modalités détaillées dans l'onglet "Calcul de la complexité d'UO" du bordereau de prix ;**
- Le niveau de complexité du Bénéficiaire (simple/moyen/complexe) **également à déterminer selon les modalités détaillées dans l'onglet "Calcul complexité bénéficiaire" du bordereau de prix ;**
- La zone géographique du Bénéficiaire (France métropolitaine ou DROM) : un surcote peut être appliqué en fonction de sa localisation comme définie dans l'Offre financière du Titulaire.

### 1. Qualification des intervenants

**Une obligation de moyens** pèse sur le Titulaire concernant la stabilité du personnel dédié et intervenant. Il met à disposition un personnel compétent (stagiaires exclus) ayant les qualifications requises, conformes ou équivalents aux fiches de profils du Club Informatique des Grandes Entreprises Françaises ([CIGREF](#)), déclinées en 3 catégories, afin de tenir compte du niveau de complexité de l'environnement du Bénéficiaire.

Les 3 catégories sont « junior », « confirmé » et « sénior », définies comme suit :

- **Junior** : profil ayant une expérience de 1 à 3 ans dans le poste
- **Confirmé** : profil ayant une expérience entre 4 et 7 ans dans le poste
- **Senior** : profil ayant une expérience de plus de 7 ans dans le poste.

Les profils proposés par le Titulaire dans le cadre de l'accord-cadre et chaque marché subséquent, disposent des formations, compétences et certifications adaptées et suffisantes aux missions envisagées ainsi que des expériences effectives en environnement technique similaire à celui du Bénéficiaire, afin de garantir la bonne exécution des prestations dans le respect de ses engagements (notamment délais, SLA...).

Le Titulaire doit s'assurer par ailleurs qu'il dispose toujours de ressources suffisantes formées à l'environnement de ses Bénéficiaires afin que – le cas échéant – une ressource « back up » puisse assurer la continuité de service dans un délai maximum de **quarante-huit (48) heures ouvrées**. Cette disposition s'applique quelle que soit la cause de l'insuffisance d'effectifs du Titulaire sur la prestation constatée par le Bénéficiaire (la constatation doit être déclarée, caractérisée et soutenue par tous moyens).

Actuel  
069-266910033-20241212-2024-47-T1-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

La liste des ressources de chaque équipe affectée à une mission est tenue à jour régulièrement. À cet effet, le Titulaire s'engage à prévenir - avant tout départ d'une ressource affectée à un projet en cours d'exécution – le Bénéficiaire, afin que celui-ci puisse le cas échéant en demander le remplacement à iso performance.

Autrement dit, toute ressource doit être remplacée sans porter atteinte, ni à la qualité, ni aux délais d'exécution des prestations. Ainsi, le profil de remplacement dispose *a minima* d'une expérience, compétences, formations et certifications équivalentes (voire supérieures) à celui proposé initialement.

La montée en compétence de ces nouvelles ressources demeure à la charge du Titulaire.

## 2. Conseils, Expertise en Licensing pour les achats d'un éditeur

UO1_ Conseil avant-vente appuyé pour les achats au fil de l'eau	
<b>Description</b>	Vérification de l'adéquation de l'achat par rapport au besoin du Bénéficiaire, analyse de conformité logicielle, conseils de déploiement et d'installation.
<b>Délai d'exécution</b>	5 jours
<b>Livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport d'analyse de conformité</li> <li>▪ Cahier de recommandations</li> </ul>
<b>Niveaux de complexité</b>	<p>4 niveaux de complexité sont proposés pour cette UO déterminés selon les modalités détaillées dans le bordereau de prix du présent accord-cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UO1.1 Conseil avant-vente simple</li> <li>▪ UO1.2 Conseil avant-vente de complexité moyenne</li> <li>▪ UO1.3 Conseil avant-vente complexe</li> <li>▪ UO1.4 Conseil avant-vente très complexe</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<p>Le niveau de complexité de l'UO à mobiliser dépend, selon le périmètre de la demande du Bénéficiaire, des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ nombre de logiciels concernés ;</li> <li>▪ nombre de serveurs concernés ;</li> <li>▪ nombre d'Utilisateurs concernés ;</li> </ul> <p>Selon la formule indiquée dans le bordereau de prix du présent accord-cadre</p>

UO2_ Atelier technique et financier sur un éditeur	
<b>Description</b>	<p>Chaque atelier (½ journée) portera sur une des thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la stratégie commerciale de l'éditeur ;</li> <li>○ Roadmap produits ;</li> <li>○ fin de support ;</li> <li>○ bundles.</li> </ul> <p>Le soumissionnaire pourra proposer d'autres thématiques dans sa réponse. Possibilité de multiplier</p>
<b>Délai d'exécution</b>	5 jours
<b>Livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le support de présentation de l'atelier ;</li> <li>▪ le compte-rendu de l'atelier.</li> </ul>
<b>Niveaux de complexité</b>	<p>1 seul niveau de complexité proposé pour cette UO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UO2 Atelier technique et financier sur un éditeur</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<p>Le niveau de complexité de l'UO à mobiliser dépend, selon le périmètre de la demande du Bénéficiaire, des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ nombre de logiciels concernés ;</li> <li>▪ nombre de serveurs concernés ;</li> <li>▪ nombre d'Utilisateurs concernés ;</li> </ul> <p>Selon la formule indiquée dans le bordereau de prix du présent accord-cadre</p>

UO3_ Conseil sur les usages SaaS et Cloud d'un éditeur	
<b>Description</b>	Lorsque le Bénéficiaire est titulaire de la licence, il va bénéficier de conseils sur les usages SaaS et Cloud d'un éditeur à travers la mobilisation de cet UO.
<b>Délai d'exécution</b>	5 jours
<b>Livrables</b>	Rapport formulant des préconisations spécifiques détaillées
<b>Niveaux de complexité</b>	4 niveaux de complexité sont proposés pour cette UO déterminés selon les modalités détaillées dans le bordereau de prix du présent accord-cadre : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UO3.1 Conseil sur les usages SaaS et Cloud d'un éditeur simple</li> <li>▪ UO3.2 Conseil sur les usages SaaS et Cloud d'un éditeur de complexité moyenne</li> <li>▪ UO3.3 Conseil sur les usages SaaS et Cloud d'un éditeur complexe</li> <li>▪ UO3.4 Conseil sur les usages SaaS et Cloud d'un éditeur très complexe</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	Le niveau de complexité de l'UO à mobiliser dépend, selon le périmètre de la demande du Bénéficiaire, des indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ nombre de logiciels concernés ;</li> <li>○ nombre de serveurs concernés ;</li> <li>○ nombre d'Utilisateurs concernés.</li> </ul> Selon la formule indiquée dans le bordereau de prix du présent accord-cadre

### 3. Conseils, Expertise et formation SAM (Software Asset management)

UO4_ Diagnostic de maturité SAM	
<b>Description</b>	Comprend l'inventaire des outils, procédures et organisations qui permettent la gestion des licences ainsi que l'évaluation de la maturité de ces outils, procédures et organisations recensées
<b>Délai d'exécution</b>	5 jours
<b>Livrables</b>	Rapport de maturité
<b>Niveaux de complexité</b>	1 seul niveau de complexité proposé pour cette UO : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UO4 Diagnostic de maturité SAM</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	N/A

UO5_ Stratégie SAM à adopter et feuille de route à mettre en œuvre	
<b>Description</b>	Sur la base du diagnostic réalisé, identification et évaluation des scénarios de mise en œuvre des outils, procédures et organisations
<b>Délai d'exécution</b>	5 jours
<b>Livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Feuille de route avec les actions détaillées</li> <li>▪ Atelier de restitution de cette feuille de route</li> </ul>
<b>Niveaux de complexité</b>	1 seul niveau de complexité proposé pour cette UO : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UO5 Stratégie SAM à adopter et feuille de route à mettre en œuvre.</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	N/A

UO6_ Définition, rédaction et mise en place de l'organisation, de la gouvernance et des processus SAM	
<b>Description</b>	Sur la base de la stratégie SAM adoptée et de la feuille de route définie, l'UO vise à définir la déclinaison opérationnelle de cette stratégie (organisation, processus)
<b>Délai d'exécution</b>	5 jours
<b>Livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiche de procédure / processus / organisation</li> </ul>
<b>Niveaux de complexité</b>	1 seul niveau de complexité proposé pour cette UO : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UO6 finition, rédaction et mise en place de l'organisation de la gouvernance et des processus SAM</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	N/A

Accusé de réception en préfecture  
 30/04/2024  
 Date de réception préfecture : 18/12/2024

U07_ Déploiement et intégration d'un outil SAM	
<b>Description</b>	Toujours dans le cadre de déclinaison opérationnelle de la stratégie SAM adoptée, mise en place d'un outil SAM adapté à l'organisation, la gouvernance et les processus définis : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Configuration de l'outil ;</li> <li>▪ Aide à l'initialisation / reprise de données ;</li> <li>▪ Stratégie et exécution des tests.</li> </ul>
<b>Délai d'exécution</b>	20 jours
<b>Livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PV de recette ;</li> <li>▪ Manuel utilisateur / documentation de l'outil</li> </ul>
<b>Niveaux de complexité</b>	1 seul niveau de complexité proposé pour cette UO : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ U07 Déploiement et intégration d'un outil SAM</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	N/A

U08_ Plan d'optimisation des licences d'un éditeur	
<b>Description</b>	Le Bénéficiaire souhaite faire appel à un accompagnement pour optimiser les licences utilisées. Dans ce cas, le Titulaire accompagnera le Bénéficiaire via la mobilisation de l'U08.
<b>Délai d'exécution</b>	5 jours
<b>Livrables</b>	Rapport formulant des préconisations pour rationaliser l'utilisation des licences
<b>Niveaux de complexité</b>	4 niveaux de complexité sont proposés pour cette UO déterminés selon les modalités détaillées dans le bordereau de prix du présent accord-cadre : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ U08.1 Plan d'optimisation des licences d'un éditeur de complexité simple</li> <li>▪ U08.2 Plan d'optimisation des licences d'un éditeur de complexité moyenne</li> <li>▪ U08.3 Plan d'optimisation des licences d'un éditeur complexe</li> <li>▪ U08.4 Plan d'optimisation des licences d'un éditeur très complexe</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	Le niveau de complexité de l'UO à mobiliser dépend, selon le périmètre de la demande du Bénéficiaire, des indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de Logiciels concernés ;</li> <li>▪ Nombre de serveurs concernés ;</li> <li>▪ Nombre d'Utilisateurs concernés.</li> </ul> Selon la formule indiquée dans le bordereau de prix du présent accord-cadre

U09_ Inventaire des droits et des acquisitions software d'un éditeur	
<b>Description</b>	Un éditeur peut aussi demander à un Bénéficiaire un bilan de l'utilisation de ses licences. Dans ce cas, le Titulaire accompagnera le Bénéficiaire via mobilisation de l'U09.
<b>Délai d'exécution</b>	5 jours
<b>Livrables</b>	Rapport de bilan d'utilisation des acquisitions logicielles et préconisations
<b>Niveaux de complexité</b>	4 niveaux de complexité sont proposés pour cette UO déterminés selon les modalités détaillées dans le bordereau de prix du présent accord-cadre : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ U09.1 Inventaire des droits et des acquisitions software d'un éditeur simple ;</li> <li>▪ U09.2 Inventaire des droits et des acquisitions software d'un éditeur de complexité moyenne ;</li> <li>▪ U09.3 Inventaire des droits et des acquisitions software d'un éditeur complexe ;</li> <li>▪ U09.4 Inventaire des droits et des acquisitions software d'un éditeur très complexe</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	Le niveau de complexité de l'UO à mobiliser dépend, selon le périmètre de la demande du Bénéficiaire, des indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ nombre de Logiciels concernés ;</li> <li>▪ nombre de serveurs concernés ;</li> <li>▪ nombre d'Utilisateurs concernés.</li> </ul> Selon la formule indiquée dans le bordereau de prix du présent accord-cadre

Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20241212-2024-47-T1-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

UO10_ Formations génériques SAM	
<b>Description</b>	<p>Il est attendu que ces formations soient réalisées pour un maximum de 12 stagiaires par formation. Ces formations porteront sur diverses thématiques qui seront mentionnées dans la proposition du soumissionnaire dans son offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fondamentaux, Licences et contrats des principaux éditeurs ;</li> <li>▪ Gestion optimisée de ses achats logiciels ;</li> <li>▪ Nouvelle fonction de Vendor Management. Elles seront proposées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit en intra, en présentiel. Elles se déroulent alors sur un site proposé par le Bénéficiaire.</li> <li>• soit en intra, en e-Learning. Ce mode de diffusion est le seul possible pour les Bénéficiaires des DROM.</li> <li>• Soit en inter, en présentiel. Elles se déroulent alors sur un site proposé par le Titulaire et peut regrouper des participants de différentes entreprises au sein d'une même session. Le prix est alors fixé par stagiaire.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Délai d'exécution</b>	2 jours
<b>Livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- supports de formation ;</li> <li>- supports d'évaluation (exercices, quizz) ;</li> <li>- questionnaire de satisfaction des participants ;</li> <li>- feuille d'émargement.</li> </ul>
<b>Niveaux de complexité</b>	<p>Cette UO se décline de 3 façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UO10.1 Formation en intra, en présentiel ; simple / moyen / complexe</li> <li>▪ UO10.2 Formation en intra, en e-learning ; simple / moyen / complexe</li> <li>▪ UO10.3 Formation en inter, en présentiel ; simple / moyen / complexe</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	N/A

#### 4. Prestations de réversibilité ou de transférabilité de l'outil de Contract Management

UO11_ Réversibilité de l'outil de Contract Management au niveau d'un Bénéficiaire	
<b>Description</b>	<p>Le Titulaire met à la disposition du Bénéficiaire un outil de Contract Management en ligne qui lui appartient. L'objet de cet UO est de permettre au Bénéficiaire de récupérer sur demande les données qui lui appartiennent et qui sont stockées dans cet outil durant la durée de leur marché subséquent. La restitution des données doit se faire sous forme exploitable</p>
<b>Délai d'exécution</b>	20 jours
<b>Livrables</b>	Ensemble des données et son dictionnaire
<b>Niveaux de complexité</b>	N/A. La prestation est homogène quel que soit la complexité du Bénéficiaire
<b>Indicateurs</b>	N/A

**NB** : Le Titulaire est tenu de fournir une prestation de transférabilité et de réversibilité de l'outil de Contract Management au profit du Resah pour l'accès que lui concerne. Cette prestation ne donne lieu à aucune facturation et s'effectue sur ordre de service du Resah.

#### 5. Optimisation de l'empreinte carbone du parc logiciel

UO12.1_ Cadrage de la démarche	
<b>Description</b>	<p>Cette UO consiste à initier une démarche d'optimisation de l'empreinte carbone des logiciels utilisés à travers une appropriation du contexte du bénéficiaire et une première identification des sources d'émissions liées au parc logiciel.</p>
<b>Délai d'exécution</b>	<p>Simple : 1 semaine Moyen : 1,5 semaine Complexe : 2 semaines</p>

Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20241212-2024-47-T1-DF  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

<b>Charges indicatives</b>	Simple : 1,5 jour Moyen : 2 jours Complexe : 2,5 jours
<b>Travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunion de cadrage à distance : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ identification du pilote et des parties prenantes ;</li> <li>○ articulation avec le bilan carbone global réalisé par ailleurs ;</li> <li>○ planification des échanges et des jalons clés du projet.</li> </ul> </li> <li>▪ Echanges à distance avec les acteurs de la DSI (1 à 3 entretiens en fonction de la complexité) pour identifier les sources d'émission liées au parc logiciel et affiner éventuellement le périmètre (utilisation des produits et services) et les parties prenantes principales internes et externes.</li> </ul>
<b>Livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Synthèse</li> </ul>

### UO12.2\_ Collecte des données

<b>Description</b>	Cette UO permet de réaliser un inventaire le plus exhaustif possible des données d'usage du parc logiciel qui permettront de calculer l'empreinte carbone de tout ou partie du parc de logiciels utilisés actuellement par le Bénéficiaire, en utilisant le modèle de données fourni.
<b>Délai d'exécution</b>	Simple : 3 semaines Moyen : 4 à 5 semaines Complexe : 5 à 6 semaines
<b>Charges indicatives</b>	Simple : 2 jours Moyen : 3 jours Complexe : 5 jours
<b>Travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation / adaptation du fichier d'inventaire des données ;</li> <li>- Appui à la communication interne et à la collecte des données (la collecte est réalisée par le Bénéficiaire) ;</li> <li>- Réception / consolidation / qualification des données ;</li> <li>- Echanges concernant les données fournies (qualité, exhaustivité, ...).</li> </ul>
<b>Livrables</b>	Fichier des données

### UO12.3\_ Calcul de l'empreinte carbone

<b>Description</b>	Cette UO consiste à rapprocher les données collectées avec le référentiel des facteurs d'émission du numérique afin de calculer l'empreinte carbone de tout ou partie du parc logiciel utilisé par le bénéficiaire
<b>Délai d'exécution</b>	Simple : 2 semaines Moyen : 3 semaines Complexe : 4 semaines
<b>Charges indicatives</b>	Simple : 2 jours Moyen : 3 jours Complexe : 5 jours
<b>Travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de la base IJO des facteurs d'émission du numérique pour calculer l'impact carbone (baseline) ;</li> <li>- Calcul de l'empreinte carbone actuelle dans le fichier IJO, comprenant les KPI de pilotage ;</li> <li>- Vérification de la baseline et documentation des choix méthodologiques ;</li> <li>- Présentation managériale.</li> </ul>
<b>Livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fichier de calcul modifiable comprenant les facteurs d'émissions et les KPI de pilotage (Excel) ;</li> <li>- Elaboration et animation de la présentation managériale (pdf).</li> </ul>

069-266910033-20241212-2024-47-T1-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

UO12.4_ Plan d'optimisation de l'empreinte carbone	
<b>Description</b>	Sur la base des données et des calculs des UO NR 2 et NR 3, cette UO permet au bénéficiaire d'obtenir des pistes concrètes d'optimisation de l'empreinte carbone de leur parc logiciel
<b>Délai d'exécution</b>	Simple : 2 semaines Moyen : 3 semaines Complexe : 3 semaines
<b>Charges indicatives</b>	Simple : 2 jours Moyen : 3 jours Complexe : 3 jours
<b>Travaux</b>	Recensement des pistes de réduction et qualification en termes de gains espérés / faisabilité / durée et calendrier de réalisation ; Elaboration et présentation de la synthèse managériale.
<b>Livrables</b>	Présentation managériale (PDF)

UO12.5_ Formation à la sobriété numérique et son application dans la stratégie DSI	
<b>Description</b>	Cette UO peut être utilisée pour former les différents membres des équipes IT (responsables applicatifs, architectes, acheteurs, etc.) à la compréhension de l'impact carbone du Numérique et les bonnes pratiques pour la contrôler, notamment sur l'impact carbone des logiciels utilisés.
<b>Délai d'exécution</b>	1 mois
<b>Charges indicatives</b>	2 jours
<b>Modalités</b>	Distanciel ou présentiel
<b>Livrables</b>	Support de formation

## 6. DETAIL DE LA PRESTATION DE CONTRACT MANAGEMENT

### 1. Fonctionnalités de la plateforme de Contract Management

Le Titulaire doit mettre à la disposition du Resah (vision panoptique) et de chaque Bénéficiaire (vision utilisateur final) un outil de Contract Management permettant *a minima* :

- La gestion de la Bibliothèque logicielle (consultation des éditeurs présents, one-pager et catalogue(s) associé(s)...) ;
- La passation et suivi de traitement des commandes (statuts des devis et des factures) ;
- La gestion des mises à jour de références et des prix ;
- La mise à disposition des documents contractuels ;
- Le suivi statistiques au travers d'indicateurs (dashboards, KPI...) et d'exports vers un format exploitable (Excel...).

Cette solution doit être personnalisable pour être dédiée spécifiquement au présent accord-cadre.

### 2. Obligations techniques du Titulaire

La plateforme de Contract management du Titulaire doit respecter *a minima* les obligations techniques suivantes :

- 2 profils d'accès, un pour le Resah (vision panoptique) et un pour les Bénéficiaires (utilisateurs finaux) ;
- Accès à la plateforme depuis une page sécurisée « HTTPS » ;
- Mise à disposition d'un support utilisateurs disponible *a minima* par mail, aux heures ouvrées (9h-17h30) ;
- Accès par Login et mot de passe personnalisable et renouvelable en libre-service ;
- Disponibilité de 99,5% minimum aux heures ouvrées ;
- Ouverture du portail aux heures et jours non ouvrés sans garantie de disponibilité ;
- Une perte de données maximale acceptée de 3 heures ouvrées ;

Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20241212-2024-47-T1-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Le Titulaire utilise ces contraintes pour définir son infrastructure technologique, ainsi que son plan de sauvegarde.

### 3. Déploiement de la plateforme

La mise en production de la plateforme de Contract Management pour le Resah doit s'opérer dans les **trente (30) jours ouvrés** à compter de la notification de l'accord-cadre (et non du point de départ de sa durée initiale).

La mise en production s'entend comme la réception positive (avec ou sans réserve) de la vérification d'aptitude (recette fonctionnelle) par le Resah ; le PV de VA faisant foi. Les opérations de vérification se déroulent conformément au CCAG-TIC. Les opérations de vérification se déroulent conformément au CCAG-TIC. Par dérogation à ce dernier, le Resah dispose d'un délai de 15 jours ouvrés pour procéder à la VSR à compter de la MOM notifiée par le Titulaire. A l'issue de délai, le Resah prend une décision d'admission, d'ajournement ou de rejet, sans qu'il soit besoin de mettre le Titulaire en mesure de présenter des observations. Il ne peut être appliqué de réfaction. L'absence de décision expresse à l'issue du délai de 15 jours ouvrés énoncé ci-dessus vaut admission.

Le Titulaire doit également mettre la plateforme de Contract Management à disposition de chaque Bénéficiaire. Ainsi, à chaque nouveau marché subséquent, un ou des atelier(s) d'initialisation/paramétrage/recettage doivent être réalisés dans un délai de **quinze (15) jours ouvrés** avec le Bénéficiaire, ce délai courant à compter de la date de notification du marché subséquent. Les opérations de vérification se déroulent conformément au CCAG-TIC. Par dérogation à ce dernier, le Bénéficiaire dispose d'un délai de 15 jours ouvrés pour procéder à la VSR à compter de la MOM notifiée par le Titulaire. A l'issue de délai, le Bénéficiaire prend une décision d'admission, d'ajournement ou de rejet, sans qu'il soit besoin de mettre le Titulaire en mesure de présenter des observations. Il ne peut être appliqué de réfaction. L'absence de décision expresse à l'issue du délai de 15 jours ouvrés énoncé ci-dessus vaut admission.

En toute hypothèse, le Titulaire s'engage à respecter les délais proposés dans son Offre, *a minima* conformes aux exigences précités.